

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Claude.

Excusés : COULON Patrick - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Patrice.

Absente : BEUQUE Christèle.

Mr Claude Vuillemenot a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Claire L'Huillier datée du 23 novembre informant de sa démission de son poste de conseillère municipale de Sermange.

1 – Jura Nord : révision des statuts au 1^{er} janvier 2018

Le Maire explique qu'il convient de réviser les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord conformément aux dispositions de la loi NOTRe afin d'intégrer les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Les compétences obligatoires à partir du 1er janvier 2018 :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n^o 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

La Communauté de Communes Jura Nord a un statut de DGF Bonifiée et doit donc reprendre 9 compétences parmi un groupe de 12 au 1er janvier 2018. Avec les compétences obligatoires que la Communauté de Communes Jura Nord aura au 1er janvier 2018, la collectivité aura déjà 5 compétences qui rentrent dans les critères de la DGF Bonifiée.

De plus, la Communauté de Communes Jura Nord a déjà 4 compétences optionnelles qui rentrent dans les critères de la DGF Bonifiée. Toutefois, une compétence optionnelle va être modifiée comme suit :

- Assainissement.

Cette mise en conformité repose également sur les points suivants :

- dans l'article 5.1 « Le Bureau » : ajouter « et autres membres du Bureau » ;

- dans l'article 5.2 « Les Commissions » : ajouter « ainsi que d'un rapporteur, qui sera désigné par le Président » ;

- ajouter la compétence supplémentaire « Centre de secours » :

- caserne de Ranchot : participation au financement,

- centre de secours de Thervay : remboursement aux communes de l'emprunt souscrit.

- ajouter la compétence supplémentaire « Haut débit » :

- réseaux et services locaux de communication,

- montée en débit,

- Haut débit et Très Haut Débit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires proposées.

2 – Fontaine : rapport Géotec et point sur les subventions « Etudes »

Le Maire présente au Conseil le rapport de diagnostic géotechnique effectué par Géotec. Il en ressort que l'origine des désordres affectant l'ensemble du pavillon réside essentiellement dans un ou plusieurs des critères suivants :

- un défaut de portance des sols d'assises des fondations qui semble être la cause principale ;

- la sensibilité à l'eau et aux mécanismes de retrait/gonflement hydrique des sols d'assise constitue un facteur aggravant;

- une insuffisance d'ancrage des fondations de l'ouvrage pour s'affranchir de l'influence des agents climatiques sur l'état hydrique des sols.

La technique d'intervention privilégiée serait l'installation de micropieux.

Le Maire fait également le point sur les subventions obtenues pour la phase « études » de l'opération, à savoir :

- Coût de la phase « études » : 13 200 €

- Subvention DRAC : 6 600 €

- Subvention estimée Département : 1 980 €

3 – Descentes de chéneaux de l'église : devis de remplacement suite au vol

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie des descentes de chéneaux de l'église a été volée fin octobre. Un dépôt de plainte a été enregistré en gendarmerie. Il précise que l'assurance de la commune ne prendra pas en charge le sinistre car il s'agit d'un vol sans effraction.

Il présente le devis de l'entreprise Pascal ROGER d'un montant de 1 119.68 € H.T. pour le remplacement des descentes de chéneaux volées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et souhaite que les descentes de chéneaux soient soudées afin d'éviter un futur vol.

4 – Travaux de réfection des parties communes des logements du bâtiment « école »

Le Maire rappelle qu'il avait été question de refaire les parties communes des logements du bâtiment « école » qui sont très fortement dégradées. Plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises locales.

La commission travaux se réunira en début d'année pour choisir le devis le plus pertinent.

5 – Crédits d'anticipation avant le vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent, à savoir :

- Chapitre 20	:	250 €
- Chapitre 204	:	2 750 €
- Chapitre 21	:	23 750 €
- Chapitre 23	:	26 750 €

Et note que ces dépenses feront l'objet d'inscriptions budgétaires lors de l'adoption du budget primitif 2018.

6 – No'Madd : achat d'une enceinte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société No'Madd, société implantée sur Sermange, qui fabrique des enceintes solaires amplificateur d'instruments. Il rappelle aux élus la démonstration qui avait été effectuée par les représentants de la société lors d'une réunion publique.

La société propose à la commune d'acquiescer, au tarif de 1 000 € T.T.C., une enceinte qui servirait lors des futures manifestations communales. Le Maire précise que le modèle proposé est vendu au prix public de 1 990 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société No'Madd d'un montant de 1 000 € T.T.C. pour l'achat d'une enceinte solaire amplificateur d'instruments modèle ZIK BEAST.

7 – Point sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019

Le Maire rappelle qu'à partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

Quatre propositions ont été présentées aux parents d'élèves et aux instituteurs sur l'ensemble du territoire Jura Nord.

La décision du retour à 4 jours d'école, à compter de la rentrée 2017/2018, a été prise à la majorité.

8 – Commission de sécurité Maison Commune : rapport de vérification SOCOTEC

Le Maire explique qu'une visite de sécurité de la Maison Commune a eu lieu le 31 octobre dernier. Le préventionniste a relevé des anomalies administratives qu'il convient de rectifier. Suite à cette visite, la commission de sécurité a rendu un avis défavorable pour la poursuite de l'exploitation en raison des prescriptions suivantes :

- Vérifier l'état de charge des batteries des BAES
- Fournir aux sapeurs-pompiers un exemplaire de chacun des plans schématiques affichés sous forme de pancarte inaltérable à chaque entrée
- Former les personnels désignés par une formation pratique à la mise en œuvre des moyens de secours contre l'incendie, à l'évacuation du public ainsi qu'à l'alerte des sapeurs-pompiers
- Fournir à la commission de sécurité les rapports et attestations de vérification périodiques des installations suivantes :
 - o Attestation de vérification des installations de gaz
 - o Rapport de vérification périodique du système d'alarme
 - o Rapport périodique de vérification de l'installation électrique et de l'éclairage de sécurité
 - o Attestation de vérification des appareils de cuisson et de remise en température
 - o Attestation de vérification et de nettoyage du conduit d'extraction d'air vicié, de buées et graisses y compris les ventilateurs
- Inverser le sens des portes de la salle du Rdc Haut débouchant dans le hall d'accueil de la mairie
- Isoler la partie cuisine et plonge, si l'appareillage de cuisson est supérieur à 20 Kw, par mur, planchés coupe-feu 1 heure, porte en va-et-vient pare-flamme ½ heure
- Matérialiser le local électrique afin que celui-ci soit facilement atteint par les services de secours

La SOCOTEC a été missionnée pour réaliser les vérifications électriques et gaz et aucun problème n'est à signaler. Par conséquent, le Maire va prendre un arrêté autorisant l'ouverture provisoire de l'établissement dans l'attente de la prochaine réunion de la commission qui lèvera l'avis défavorable.

9 – Orientations budgétaires 2018

Les futurs investissements à prévoir sur 2018 et + :

- Feux pédagogiques
- Fontaine
- Travaux sécurisation voirie rue du Four
- Lave-vaisselle cuisine Maison Commune
- Réfection des parties communes des logements du bâtiment « école »
- Mise en accessibilité dont bloc sanitaire 1^{er} étage et petits aménagements Maison Commune et église

Le Maire explique qu'il faut commencer à réfléchir à un futur aménagement de la rue Franche. L'appel d'un bureau d'études semble indispensable au vu de la configuration complexe de cette voirie.

Le Maire suggère également que les travaux de la Fontaine soient couverts par un prêt afin de ne pas grever le budget communal et permettre ainsi la réalisation d'autres opérations. L'ensemble du Conseil est en accord sur ce point.

10 – Questions diverses

► **Classe découverte à Lamoura des élèves de l'école de Gendrey – participation communale :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un instituteur de l'école de Gendrey a pour projet d'organiser du 15 au 19 janvier 2018 une classe découverte à l'école des Neiges de Lamoura. Ce projet concerne uniquement les classes de CE1 et CE2 de Gendrey et un enfant de Sermange participerait à ce séjour. Une participation communale à hauteur de 20 € par élève a été sollicitée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à la Coopérative Scolaire la somme de 20 € par enfant de Sermange qui participera à ce séjour.

► **Feux pédagogiques :** Monsieur le Maire explique que les services de la DDT sont revenus sur l'obligation de fonçage pour la traversée de la rue de Saligney nécessaire à la pose des feux. De ce fait, le dossier se simplifie grandement. Un nouveau devis a été demandé à l'ent. Guibelin. Dès réception, il s'agira de déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. A suivre...

► **Plans du bloc sanitaire Maison Commune :** Le Conseil valide le plan d'aménagement du futur bloc sanitaire de l'étage. A suivre...

Séance levée à 22h30